

Handi-familles

Le trait d'union de la fraternité



JUILLET 2006 - Bulletin de liaison de la FAPEH - N° 131



Sommaire ...

é dito	Chiche !	page 3
é chos	Echos du siècle	page 4
a ctualité	Actualités	page 5 et 6
a feh	Assemblée Générale Nationale 2006	page 7
V acances	La Galaxie	page 8 et 9
a gef	AGEF Brive	page 10
a gef	AGEF Nuits	page 11
r égions	Echo des régions	page 12, 13 et 14
a feh	Le Congé de Présence Parentale	page 15

FAPEH

32 rue Auguste Mounié
BP 99
92164 Antony cedex



AFEH

32 rue Auguste Mounié
92164 Antony cedex
téléphone : 01 42 37 57 37
fax : 01 46 74 04 70
email : afeh@wanadoo.fr
http://www.afeh.net



AGEF de Nuits Saint Georges

27 rue Eugène Varlin
87000 Limoges
téléphone : 05 55 31 03 98
email : agef21-siege@wanadoo.fr
http://www.agef21.com



AGEF du Pays de Brive

27 rue Eugène Varlin
87000 Limoges
téléphone : 05 55 31 03 98
email : agef21-siege@wanadoo.fr



Nos engagements

- Défendre les droits des enfants et des adultes handicapés.*
- Rechercher la satisfaction des intérêts généraux de ces personnes et de leurs familles.*
- Rassembler les familles.*
- Apporter un soutien moral et matériel.*
- Organiser des centres de vacances.*
- Favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.*
- Gérer et promouvoir des établissements spécialisés.*

Handi-Familles n°131
Trimestriel • Juillet 2006
AFEH • 32 Rue Auguste Mounié
92164 Antony Cedex
Tél : 01 42 37 57 37
Fax : 01 46 74 04 70
http://www.afeh.net
Directeur de publication • Gilbert Letellier
Imprimerie • R.G.P. Antony 01 42 37 71 08
Conditionnement et envoi
ESAT DE NUITS SAINT GEORGES



Chiche!

Mettons-la en place Pour que chacun trouve sa place

*C'est la formule qui accompagnait la diffusion en mars dernier d'une brochure du Ministère de la santé et des solidarités un an après la loi du 11 février 2005. Au-delà de ce qui pourrait ressembler à de la méthode Coué, prenons-la comme une invitation pour chacun à en être un véritable acteur. **Alors Chiche !** Mais avec deux autres dimensions et tout en conservant la rime :*

***A chacun d'être plein d'audace !
A chacun d'être tenace !***

A chacun d'être plein d'audace

D'abord à l'État en ne tardant pas encore et encore, à faire paraître tous les décrets d'application nécessaire aux collectivités territoriales et aux différents organismes en créant partout Les Maisons départementales des personnes handicapées. Aux entreprises, en n'étant pas frileuses sur l'embauche des travailleurs handicapés. A nous, les citoyens pour qui la première des audaces c'est de faire face au handicap, faire face au sens d'accepter de voir la personne handicapée comme une personne comme soi-même.

A chacun d'être tenace !

Et avant tout, à nous les parents d'enfants handicapés. Nous y sommes en quelque sorte condamnés. Nous l'acceptons et je dirais même que nous le revendiquons. A nous les associations de personnes handicapées. Là aussi continuons sans relâche à faire prévaloir nos projets vis-à-vis des décideurs, des élus, de nos entreprises.

Disons leur Chiche !



*Le Président
Gilbert Letellier*

VACANCES

Amel BOULARAS
Florence MILLAS



SECRETAIRE GÉNÉRAL DU SIÈGE

Elisabeth RANNOU



FAMILLES

Céline BUET
Brigitte POLARD



Mettez un visage sur une voix



GESTION ADMINISTRATIVE
VIE DU RÉSEAU
Annie BRANDEHO



GESTION ADMINISTRATIVE
COMPTABILITÉ
Annick CHABOT



ASSISTANTE GESTION ADMINISTRATIVE

Françoise SCHLATTER



GESTION ADMINISTRATIVE
COMPTABILITÉ
Jean Pierre RIBOULET



COMMUNICATION
Henry DUBOIS

Ils ont quitté la vie active...



Daniel



Colette

Ils rentrent dans le bénévolat à temps plein...

Mais la relève est assurée
Christiane Peyretout
arrive à l'AGEF de Brive



Christiane

RETRAITE :

RESOLUTION DU 7 OCTOBRE 2005

(suite)

Notre Assemblée Générale de Besançon avait dénoncé certaines conditions d'ouverture du droit pour bénéficier d'une retraite anticipée concernant les parents d'enfants handicapés.

L'AFEH a été entendue dans sa sollicitation. En effet, Monsieur Christian JACOB, Ministre de la Fonction Publique, a apporté récemment une réponse précisant la condition d'interruption de 2 mois du parent :

« ...Il n'existe donc aucun obstacle juridique à ce que les parents d'un enfant reconnu handicapé à 80% au moins, quelle que soit la date de constatation médicale*, ayant interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de celui-ci, bénéficient des dispositions du décret du 10 mai 2005, autrement dit de la possibilité d'un départ anticipé à la retraite».

**et non seulement à la naissance*

SUPPRESSION DE LA GRATUITÉ DE L'ABONNEMENT TÉLÉPHONIQUE RETRAITÉ

Suite à un problème rencontré dans sa section, Henri Le Luron Président de la section AFEH 56 nous rappelle l'information suivante.

Depuis le 1er janvier 2005, les agents retraités de La Poste n'ont plus le droit à la gratuité de l'abonnement téléphonique.

Des mises à jour ont été faites par les services de France Télécom, mais quelques dossiers d'agents retraités de France Télécom, mal codifiés, ont subi le même sort, alors que la gratuité de l'abonnement pour les anciens télécommunicants est toujours en vigueur.

Si certains adhérents sont dans ce cas, il faut se manifester auprès des services concernés en justifiant son appartenance à l'Entreprise (Feuille de carrière ou Titre de pension).

SURDITÉ DE L'ENFANT

Un guide pratique à l'usage des parents

La surdité touche chaque année près de 800 enfants à la naissance ; cette surdité a toujours des conséquences sur l'acquisition du langage. Ce guide, créé grâce au partenariat entre la Fondation de France, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, huit associations et un centre d'information sur la surdité, aborde les multiples facettes de ce handicap.

<http://www.inpes.sante.fr> ou le réclamer au siège AFEH

RENSEIGNEMENTS AUPRES DU NOTAIRE DE L'AFEH

Depuis 2001, l'AFEH offre à ses adhérents la possibilité de recevoir les conseils d'un notaire spécialisé dans le domaine du handicap afin de s'informer sur le droit successoral, de bien gérer son patrimoine et d'en prévoir au mieux sa transmission.

Tout adhérent souhaitant s'informer ou clarifier certains aspects en ce domaine peut, à tout moment ou avant de prendre rendez-vous chez son notaire personnel, écrire à Maître Gagner par le biais du siège national à Antony.

Pour mieux répondre à vos questions, votre lettre doit comporter 4 parties :

1- La description de votre situation personnelle et familiale : état civil (mariage, divorce, remariage, veuvage, Pacs... préciser la date des événements), composition familiale (nombre d'enfants, âge...), régime matrimonial (important car c'est l'élément qui détermine la gestion des biens durant la vie)

2- La situation de la personne handicapée : lien familial, âge, protection juridique ou non, degré de handicap, placement en établissement spécialisé ou non et si oui quel type d'établissement

3- La description (non détaillée et non chiffrée) du patrimoine



4- La ou les questions à poser : il peut y avoir des questions générales et d'autres plus précises ; ne pas craindre de se répéter ou de ne pas utiliser les termes techniques ; il vaut mieux écrire avec des mots simples

Vous recevrez gratuitement une réponse à votre domicile.

COUVERTURE MALADIE ET HANDICAP

Pour tous ceux qui n'ont pas d'assurance maladie, la CMU (Couverture Maladie Universelle)* est une protection de base ; la CMU complémentaire** est une protection complémentaire accordée à titre gratuit aux personnes dont les revenus financiers sont limités.

Les enfants handicapés (ou atteints d'une maladie grave) d'un membre participant à la Mutuelle Générale (ou ceux de son conjoint/concubin ou partenaire lié par un PACS) peuvent être admis quel que soit leur âge comme ayants-droit à la MG si plusieurs conditions sont réunies :

- demande avant les 28 ans de l'enfant
- incapacité pour l'enfant d'avoir une activité professionnelle suffisante,
- l'enfant ne doit pas être marié
- le handicap ou la maladie grave doit être reconnu avant l'âge de 20 ans

Lorsque la personne handicapée bénéficie d'une mutuelle en qualité d'ayant-droit MG ou par une cotisation individuelle, la CMU complémentaire n'est **nullement obligatoire**.

Par ailleurs, toute personne qui n'a pas droit à la CMU complémentaire, à condition que le revenu mensuel du foyer ne dépasse pas de 15% maximum le plafond de ressources de la CMU complémentaire*** peut bénéficier d'une aide de 100 €/an pour les moins de 25 ans, 200 €/an entre 25 et 60 ans, 400 €/an pour les plus de 60 ans ; cette aide est versée directement à l'assurance ou à la mutuelle choisie.

*Cotisation de 8% sur la part des ressources (revenu net catégoriel 2004) excédent 6 965 € si non bénéficiaire de la CMU complémentaire

**Plafond : 587,16 €/mois pour une personne ou 880,75 €/mois pour un foyer de 2 personnes

*** Plafond : 675,24 €/mois pour une personne ou 1012,86 €/mois pour un foyer de 2 personnes

QU'EST QU'UN GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE OU GEM ?

La reconnaissance du handicap psychique par le Président de la République en décembre 2002, inscrite dans la loi de février 2005, a constitué une étape importante pour les personnes souffrant d'un handicap résultant de troubles psychiques graves et durables. Aujourd'hui, des Groupes d'Entraide Mutuelle, espaces d'accueil et d'accompagnement intermédiaires entre la psychiatrie et la vie en société, se multiplient grâce à un cadre juridique et un financement énoncés dans la Circulaire DGAS du 29 août 2005. Les GEM sont des associations d'usagers adultes qui se rencontrent dans un local, s'entraident et s'organisent pour mieux vivre sur le plan social ; il n'y est pas question de soins si ce n'est dans le sens « prendre soin » de soi et de l'autre, les groupes fonctionnent sur une adhésion volontaire avec toute liberté d'aller et venir ; chaque association élabore ses règles de fonctionnement, son projet et ses activités visant au développement personnel et à la création de liens, crée son réseau de partenaires tels que mairies, ANPE locales, associations d'aide au logement.... Le dispositif fonctionne aussi avec l'aide de salariés ou de bénévoles formés et avec le parrainage d'associations (familles de malades, d'ex-patients...), en bonne intelligence avec les soignants, l'enjeu étant que chaque usager devienne acteur de son environnement.

UNAFAM 12 villa Compoint 75017 Paris

Fédération d'aide à la santé mentale Croix-Marine 31 rue d'Amsterdam 75008 Paris

Fédération nationale des associations d'Ex Patients-Psy 24 rue de Maubeuge 75009 Paris

« Schizo ?...oui ! » 17 allée Louise Labé 75019 Paris

AMENDEMENT CRETON

La loi du 13 janvier 1989 (Art 22) prévoit qu'un jeune handicapé qui ne trouve pas de place en établissement pour adulte peut être maintenu dans l'établissement pour enfant (institut médico-éducatif, institut d'éducation motrice...) dans lequel il séjourne au-delà de 20 ans (pas d'âge limite).

La DGAS et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) vient de fixer les règles applicables en 2006 de prise en charge financière des jeunes adultes maintenus à ce titre en structures pour enfants :

- Si le jeune est orienté vers une structure dépendant du conseil général (foyer occupationnel, foyer de vie, foyer d'hébergement, service d'accompagnement à la vie sociale), la prise en charge dépend complètement de l'aide sociale du département,
- Si le jeune est orienté vers un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ou un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), structures sous financement mixte, la prise en charge est partagée entre le conseil général et l'assurance maladie,
- Pour les autres cas, y compris les ESAT, le tarif reste intégralement pris en charge par l'assurance maladie
- Pour les doubles orientations ESAT-Foyer d'hébergement, le prix de journée externat est facturé à l'assurance maladie, les dépenses liées à l'internat au conseil général.

En conséquence, le jeune adulte relevant de l'amendement Creton perçoit l'AAH et doit participer au frais prévus pour le fonctionnement de l'établissement dans lequel il est maintenu (selon le cas : forfait journalier, participation aux frais de repas).

DGAS/SD5B/CNAS du 4 mai 2006

FAMILLES MONOPARENTALES

Depuis le 1er janvier 2006, toute personne bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et de son complément et assumant seule la charge d'un enfant handicapé dont l'état nécessite le recours à une tierce personne a droit à une majoration spécifique pour parent isolé. Cette majoration s'ajoute à partir du complément de 2ème catégorie jusqu'à la 6ème.

Loi du 11 février 2005 Art 68

Circulaire DGAS du 21 mars 2006

35

35^{ème} Assemblée Générale 6 et 7 Octobre 2006 « Mas de Saboth » à Vers (46)



Les 6 et 7 Octobre 2006 aura lieu l'Assemblée Générale Nationale de l'AFEH, moment privilégié de rencontre et de convivialité, ce sera également l'occasion d'aborder des sujets importants.

Comme nous vous l'annoncions lors du précédent numéro d'Handi-familles cette assemblée générale s'articulera autour de 2 axes.

Un des thèmes abordés sera celui concernant la loi du 11 Février 2005 et de ses conséquences sur le monde du Handicap.

Toutes les mesures réglementaires concernant cette loi ne sont pas prises. Un rapport examiné, en présence de Philippe BAS, Ministre Délégué à la Sécurité Sociale, le 14 Juin 2006 indique que 57,5 % des textes réglementaires nécessaires à la mise en application de la loi ont été publiés. 16 décrets simples et 20 arrêtés doivent encore être publiés. (*Bref Sociales n°14647 du 15/06/06*)

Vous pourrez consulter la liste des mesures prises ou à prendre sur le site de l'AFEH : www.afeh.net.

Le second thème abordera un sujet sensible : La vie affective de la personne handicapée.

Grâce à l'intervention d'un professionnel, ce thème donnera lieu à un temps d'échanges, de réflexions sur le vécu ou le ressenti personnel de chacun confronté à la vie affective de la personne en situation de handicap, sur les notions de qualité de cette vie affective et sexuelle et sur l'attitude et la place des parents et spécialistes dans cette délicate problématique.

Afin que la conférence soit riche en discussions, nous vous invitons, d'ores et déjà à envoyer au siège à Antony, vos opinions, vos questions sur ce que la vie affective et sexuelle de la personne handicapée suscite pour vous et votre famille.

FICHES PRATIQUES À L'USAGE DES FAMILLES

DÉCOUVERTE DU
HANDICAP

ACCOMPAGNEMENT
DE L'ENFANT DANS LE
QUOTIDIEN

VIE PROFESSIONNELLE
ET VIE FAMILIALE

LA RETRAITE

ACTION SOCIALE FONC-
TION PUBLIQUE

PROTECTION DE LA
PERSONNE

LE PATRIMOINE

Le guide des parents édité en 1996 et adressé à la plupart des adhérents, n'est plus d'actualité.

Pour permettre une information plus accessible, modifiable dès que nécessaire et moins coûteuse, le Bureau National a décidé de supprimer le guide des parents et de procéder à la réalisation de « fiches pratiques à l'usage des familles » qui seront consultables via le site internet de l'AFEH.

La réalisation de ce projet a été freinée par de nombreuses modifications, des transformations, principalement apportées par la nouvelle loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées adoptée par les parlementaires le 11 février 2005 et fixée par décrets parus ou encore à paraître pour certains.

Ce travail a été confié à trois administratrices aidées par les collaboratrices du pôle « aide à la famille » du siège à Antony ; les axes principaux sont présentés ci-contre.

Ces fiches seront mises en ligne sur le site internet au fur et à mesure de leur validation. Bien entendu il sera toujours possible d'obtenir un exemplaire papier en demandant directement au siège de l'Association.



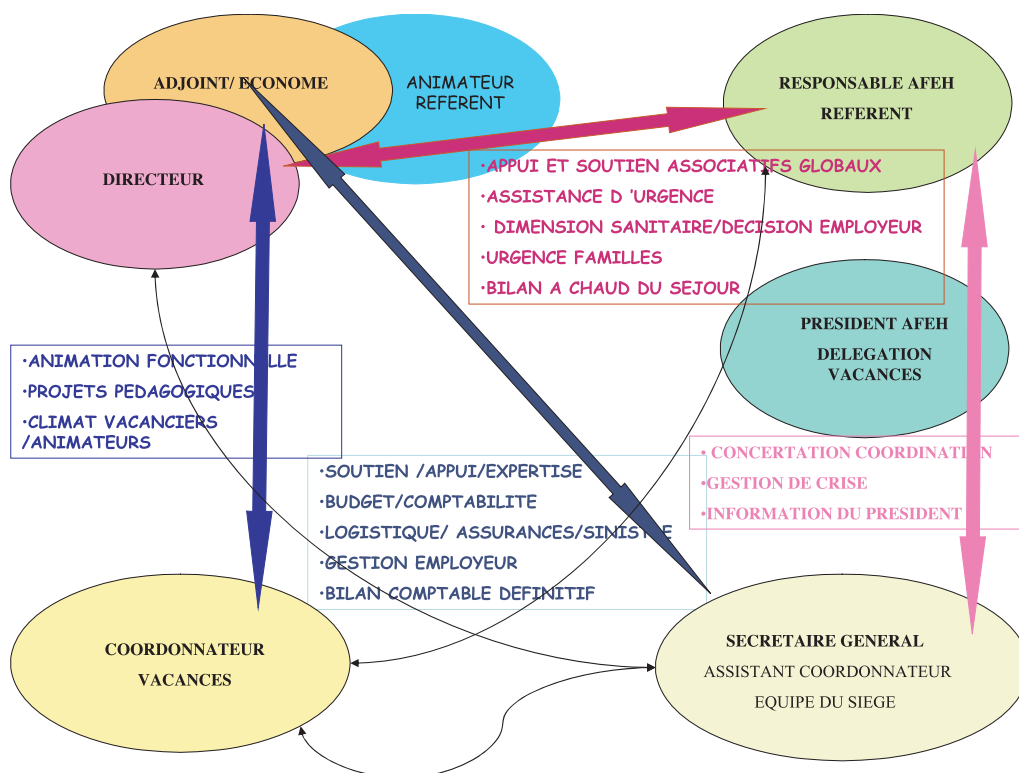
SAGA : la galaxie vacances AFEH

L'été est propice à la parution des grandes sagas. Chaque chaîne, chaque hebdo ou quotidien a la sienne.
Handi-familles a décidé de publier la sienne dans ses prochains numéros.

Son titre :

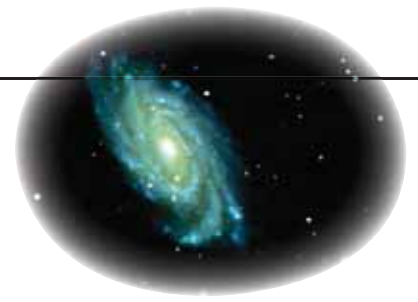
La galaxie vacances AFEH, une histoire qui se déroule pendant toute une année.
Pourquoi ce titre ? non pas pour son sens propre mais pour son sens figuré.
La galaxie, c'est l'ensemble de tout ce qui participe de près ou de loin à une même activité.
Avec la multitude de ses acteurs, l'activité Vacances AFEH est bel et bien une véritable galaxie.
Sous forme d'interviews, de portraits et de témoignages Handi-familles vous les présentera en situation dans le rôle qu'ils tiennent dans cette grande Saga.

Son script :



Ce scénario vous paraît sans doute complexe et pourtant il reflète la véritable histoire de la Galaxie Vacances AFEH.
Handi-Familles va s'attacher à vous le rendre le plus concret possible.

Rendez-vous à la page suivante pour un premier épisode.



GALAXIE VACANCES AFEH - SAISON 1 VILLECRESNES ' STORY

A Villecresnes les 20 et 21 mai puis les 27 et 28 mai 2006, en deux sessions, l'AFEH a réuni la totalité des équipes Vacances AFEH 2006, soit 160 personnes. Douze équipes se sont ainsi constituées sous la conduite de leur directeur : directeur adjoint, économiste, assistance sanitaire et animateurs.



Objectifs :

établir le projet pédagogique qui guidera le déroulement du séjour de vacances et mettre au point le livret d'accueil qui sera envoyé aux futurs vacanciers. Ce passeport, ils l'attendent avec impatience et il sera leur premier lien avec leurs futures vacances. Quoi de plus naturel, est-ce que nous-mêmes nous n'aimons pas voir la brochure de notre séjour estival ?

Handi-familles : pourquoi organiser ces rencontres en préalable aux séjours d'août ?

G Letellier : est-ce que vous imaginez du jour au lendemain le 30 juillet faire débiter un séjour de vacances avec nos garçons et filles handicapés sans que nous ayons eu l'occasion de faire passer nos messages, nos valeurs, de passer un contrat de confiance avec les équipes, d'autant que si les équipes de direction sont en quelque sorte fidélisées et labellisées AFEH, le renouvellement des animateurs est au moins de moitié.

Handi-familles : comment se déroulent ces sessions ?

G Letellier : les animateurs sont accueillis par leur directeur et rapidement nous visionnons ensemble le Film « Des vacances comme les autres » réalisé par l'AFEH en 2003. Avec cette projection les éléments de décor sont plantés et vont servir dans la foulée à dialoguer avec les nouvelles équipes dans une configuration plus restreinte, un ou deux centres à la fois.

Handi-familles : quels sont les messages que vous faites passer ?

G Letellier : avec les administrateurs de la Délégation Vacances qui m'accompagnent, nous nous exprimons à la fois en tant que parents qui allons leur confier notre garçon ou notre fille handicapé mais aussi en tant que responsables de l'AFEH.

Handi-familles : quelques messages clés ?

G Letellier : nous leur faisons totale confiance. Donc nous attendons d'eux engagement et loyauté comme animateur. Ce ne sont pas des professionnels mais ce ne sont pas leurs vacances. Ce sont celles de nos colons handicapés qui passent par le loisir mais aussi par le bien-être, la santé, l'hygiène. Bref se sentir bien dans sa peau et ses baskets avant de partir en activités de loisirs.

Handi-familles : au final quelle impression ?

G Letellier : de s'être découverts les uns et les autres, de s'être bien calés sur l'essentiel et d'avoir ainsi agrandi la famille AFEH à travers ces 12 nouvelles équipes qui sont ainsi prêtes à assumer la mission délicate mais pleine de richesse humaine que leur confie l'AFEH et ce depuis plus de 30 ans. Un élément de sérieux et de qualité indispensable.



A lbatros, G oëland, E glantine, F uchsia

La Maison d'Accueil de Varetz est organisée en 4 lieux de vie. A l'image du sigle de l'association les pavillons sont repérés par les lettres du sigle et complétés d'un nom de fleur ou d'oiseau : A Albatros, G Goëland, E Eglantine, F Fuchsia. Une présentation succincte a été réalisée par le personnel de chacune de ces unités. Cette première partie évoque les pavillons E et F.

E, comme **Eglantine** ! Fleur sauvage, à la fois différente et pareille à la rose !

Telle l'églantine, nos résidents sont à la fois différents et pareils comme se plaît à le rappeler le symbole de notre association...

Le pavillon Eglantine accueille douze résidents (onze en internat et un en semi-internat). Il compte dix femmes et deux hommes. L'encadrement y est assuré par sept AMP (aide médico-psychologique). Les résidents qui vivent sur ce pavillon sont très dépendants, aussi la vie quotidienne prend-elle une place importante dans le travail éducatif mené par les encadrants.



Même si les repas sont des temps collectifs, un accent tout particulier est mis sur la relation duelle (encadrant/résident).

Chaque fois que cela est possible, la prise en charge est individualisée. La participation du résident, aussi minime soit-elle, est recherchée.



L'équipe est donc particulièrement vigilante aux manifestations de chaque résident, d'autant plus vigilante que rares sont les résidents qui s'expriment par la parole. Ainsi devons-nous être capables de décrypter un regard, une mimique ou un borborygme. Chaque résident doit pouvoir bénéficier d'un moment de relation particulière avec l'encadrement : tous les moments de la journée peuvent être propices, les moments de la vie quotidienne comme ceux des sorties ou des loisirs... Du lever au coucher, chaque acte peut être un échange entre l'encadrant et le résident.

Toute la journée se déroule au rythme de la vie des personnes qui résident sur le pavillon Eglantine : les résidents.

Fuchsia, vous avez dit fuchsia ?! Cette fleur rose vif qui porte haut et droit ses clochettes. Tel le fuchsia, l'équipe du pavillon s'attache à élever ses résidents ; ils sont douze : sept hommes et cinq femmes, dont une en accueil de jour.

L'encadrement y est assuré par sept AMP (6 femmes et 1 homme).

Le groupe est très hétérogène au niveau des acquisitions : certains résidents sont totalement dépendants (fauteuil voire coque), d'autres circulent librement dans l'enceinte de l'établissement.

Cette hétérogénéité impose à l'équipe une démarche dynamique.

Le rythme de vie des résidents reste une priorité



par rapport aux contraintes de la vie en collectivité. Les actes éducatifs, tels que la répétition des consignes des actes de la vie quotidienne, conditionnent certains de nos

comportements, mais ce n'est qu'à ce prix qu'un plus grand nombre de nos résidents pourra avoir accès à une socialisation relative.

Sept des douze résidents semblent pouvoir accéder à cette socialisation : pour faciliter leur accès, l'accent est mis sur les relations avec l'extérieur, à l'aide des sorties, des transferts de quelques jours ou des participations à des rencontres sportives avec d'autres résidents d'autres structures voisines.

Pour les autres, l'accent sera mis sur l'environnement direct : la vie quotidienne sur un pavillon, le nôtre, où il fait bon vivre.

✓ UN PREMIER SEMESTRE BIEN REMPLI

A l'ESAT comme à l'Entreprise Adaptée (CAT et atelier protégé) l'activité a été encore très soutenue laissant augurer une excellente année.

Au plan socio-culturel, sportif et relationnel, c'est le carton plein.

✓ EXPOSITIONS

Salon de l'association artistique de la Poste et de France Télécom, ARTISA (côte d'or), 8 artistes peintres résidents de l'AGEF, ont exposé leurs œuvres.

2 concerts musicaux : auditorium de Dijon et chant choral.

Repas Spectacle Cap Vert Dijon

✓ SORTIE

Avec la Passerelle (association interne à l'AGEF)

- Europa Park en Allemagne
- Visite de Besançon – la Citadelle (avec les ateliers)
- Echange avec le CAT d'Hauteville (Ain)
- Saint Gengoux – Taizé (71) avec les amis chrétiens de Nuits Saint-Georges
- Deux soirées basket – Elan Chalons

✓ SPORT

Semi-marathon : Nuits Saint-Georges et Beaune

L'équipe du CAT a bien figuré.

Les huit participants étaient présents à l'arrivée.

Sport adapté :

Championnat de France 10 000 M ⇒ Médaille d'argent pour Arnaud VAUDROUX

Championnat du monde à Chalons /Champagne, semi-marathon ⇒ Médaille de bronze par équipe pour Arnaud VAUDROUX

✓ RELATIONNEL AVEC NOS ENTREPRISES

Trois réunions de travail de la Poste et France Télécom : 50 personnes

Visite du comité local d'entreprise de France Télécom – marché de travail pour l'imprimerie

Réunion régionale AFEH ; (siège)

Quatre visites de l'ANR 21 et 89 : plus de 100 collègues.

✓ OUVERTURE A L'EXTERIEUR

Journée portes ouvertes de l'établissement (Entreprises, élus). Journée conviviale (résidents, personnel, parents et amis). Animation, pique-nique, jeux. Plus de 500 participants.

✓ CHALLENGE INTER-ENTREPRISES DU CANTON DE NUITS SAINT-GEORGES

Excellente prestation du personnel encadrant

✓ VIE LOCALE INTERNE

Deux conseils de la vie sociale

Assemblée générale des usagers

Brochettes d'avant vacances

✓ CARNET BLANC

Mariage de Marie-Odile et de Mario, résidents de l'Aurore.

Sympathique cérémonie. Meilleurs vœux aux jeunes époux.

✓ DES MEDAILLES comme s'il en pleuvait

8 médailles d'argent de travail – 20 ans de présence au CAT parmi le personnel encadrant.

✓ DEPART EN RETRAITE POUR DEUX RESIDANTES

Françoise et Chantal nous quittent après 28 ans passés avec nous. Bonne retraite à toutes les deux.

Chantal a choisi de rester au foyer.



Acro-branches :

Découverte d'une nouvelle activité de sport écologique (enthousiasmant de jouer les tarzan)





Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine

Conseil interrégional

Gilbert Letellier, a exposé le positionnement de notre Association et ses réalisations, tandis que Maurice Lefranc a développé les résultats des ventes de calendriers ainsi que le projet de 2007.

Frédéric Bauer, directeur du CREAL (1) Alsace a présenté la Loi sur le Handicap, les décrets d'application et la Maison départementale du Handicap.

Deux points importants :

La délivrance des cartes de stationnement qui ne requiert plus désormais un taux d'invalidité de 80 % mais un avis médical soumis au Préfet.

La représentation des Associations au sein du Conseil départemental des personnes handicapées. Un siège leur est réservé.

Un point a été fait sur la communication avec les « métiers » de La Poste.

Colette Conte et Geneviève Noël-Livet firent part de leur « ressenti », très positif du Centre de vacances des Voivres dans les Vosges.

Françoise Le Breton a reçu mission d'étudier une « sortie conviviale » réunissant les trois régions et le calendrier des AG de section a été mis au point ainsi que la date du prochain conseil interrégional qui aura lieu près du lac de Madine dans la Meuse.

Gilbert Letellier, en clôturant cette rencontre, souligna la nécessité de ce travail en commun pour la vitalité de l'AFEH.



(1) CREAL : Centre régional d'études et d'action en faveur des personnes inadaptées



Conseil Régional Bourgogne :

UN TRES BON CRU

Les responsables AFEH des 4 départements bourguignons se sont retrouvés à la résidence « la Cerisaie » pour leur 1er

Conseil Régional. Après un tour de table où chacun s'est exprimé sur ses difficultés, ses craintes et aussi ses réussites, Michel Génibrel a brossé un état des lieux de l'association et précisé les actions à mener pour dynamiser notre mouvement.

La réunion se termina autour d'un repas où était également convié le bureau AFEH Côte d'Or, suivi de la visite de l'ESAT (nouvelle dénomination du CAT!) sous la houlette de Maurice.

Les impressions recueillies près de certains participants montrent tout l'intérêt des Conseils Régionaux : « à ce niveau, nous sommes plus près des réalités » ; « c'est plus convivial » ; « nous sommes plus près des uns et des autres » ; « il est important d'avoir des informations apportées par un responsable national afin de pouvoir les répercuter » ; « cela nous redonne du courage ».



Conseil Régional des Pays de Loire

Samedi 8 Avril 2006, le Conseil Régional des Pays de Loire s'est réuni dans le Centre Azureva de Pornichet en présence de Gilbert LETELLIER

Président national, de Michel GENIBREL et Daniel NOUHAUD Vice-Présidents et de plusieurs Membres du Conseil d'Administration.

A cette occasion, nous avons eu le plaisir d'accueillir et de rencontrer Elisabeth RANNOU nouvelle « Secrétaire Général du Sièges ».

Matinée studieuse consacrée au dialogue dans une atmosphère conviviale. Nous y avons abordé les thèmes d'actualité en particulier :

La communication vers nos exploitants, l'opportunité de rencontrer les responsables des DOTC et de leur proposer une convention de partenariat, les nouveaux moyens de communication et plus particulièrement les sites accessibles sur Internet, l'intégration et les besoins de formation des nouveaux et futurs responsables dans nos sections.

Un point sur la mise en place des CE à France Télécom, et les besoins toujours croissants de places en Centres de Vacances.

Nécessité à cet égard de redonner la main aux Sections pour affiner la coordination entre les Familles et les collègues du Sièges.

La clôture de ce conseil s'est déroulée autour d'une bonne table.

19



Assemblée Générale Corrèze

11



Assemblée Générale de l'Aude

37



Assemblée Générale Indre et Loire

28



Assemblée Générale Eure et Loir

34



Assemblée Générale Hérault

56



Assemblée Générale Morbihan



RENCONTRE AVEC LES DOTC

Lors du dernier numéro de notre revue nous exposions l'action entreprise au sein de la DOTC Midi Pyrénées Sud.

Depuis plusieurs départements ou régions ont suivi cette initiative ! La Haute Normandie, le Languedoc, l'Aquitaine, les Hauts de Seine ; un contact a également été pris avec la responsable de La DEC Ile de France. D'autres contacts sont en cours sur d'autres régions, gageons que vos démarches porteront leurs fruits.

Au cours de ces entrevues les responsables locaux de nos sections ont pu faire connaître à leurs interlocuteurs la convention Nationale signée par Monsieur BAILLY Président de La Poste, ils ont remis des dossiers de présentation de nos œuvres, offert les DVD « des vacances comme les autres » et « Les yeux ouverts sur le handicap » sans oublier les différents documents relatant les activités effectuées au plan local.

Ces actions multiples permettront de mieux communiquer auprès des familles, auprès des salariés qui ne nous connaissent pas. Ténacité et audace, les maîtres mots de vos actions !!

Centre

41



Soirée Crêpes Loir et Cher



Sortie Région Centre

30



Sortie Gard

45



Arbre de Noël Loiret

66



Sortie Pyrénées Orientales



67



La Section du Bas-Rhin a tenu son Assemblée Générale à l'Hôtel Mercure à SCHILTIGHEIM, en présence de Claude LEMOINE Délégué Régional Alsace-Lorraine et de Philippe TOURNOIS Membre du Bureau National et Président de la section de la Moselle, ainsi que de nombreux membres et amis de l'AFEH, et de responsables de La Poste et de France Télécom. Pour clore cette réunion, un déjeuner a été pris en commun et un cadeau a été offert à chaque enfant handicapé

C'est brutalement que nous avons appris le décès de Didier TRIDEAU président de la section des Yvelines. En Mai 2004, il avait accepté de prendre en charge la destinée de la section 78. Toujours de bonne humeur et le sourire aux lèvres, son dévouement était sans faille.



L'ensemble des adhérents, responsables AFEH et amis s'associent à la peine de son épouse et de ses enfants et expriment leurs plus sincères condoléances et soutien.

Sa joie de vivre, sa gentillesse nous manqueront. Didier nous ne t'oublierons pas.

UN CONGE DE PRESENCE PARENTALE PLUS SOUPLE

La loi du 19 décembre 2005 modifie les règles du Congé de Présence Parentale. Indemnisé par l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), ce congé est en vigueur depuis le 1er mai 2006. Le Décret n°2006-536 du 11 mai 2006, J.O. du 12 mai 2006, en fixe les règles pour les agents de la Fonction Publique. Ce nouveau dispositif permet au parent de ne pas cesser totalement ou partiellement son activité mais de s'absenter ponctuellement en fonction de l'état de santé de l'enfant.

DEFINITION

Ce congé de droit n'est plus décompté par périodes de 4 mois mais en jours d'absence, le parent peut bénéficier, pour un même enfant et pour une même pathologie d'un « compte crédit jours » de 310 jours ouvrés fractionnables à prendre sur une période maximale de 3 ans. Au-delà de 3 ans, un nouveau droit à allocation est ouvert en cas de rechute ou de récédive.

BENEFICIAIRES

Chacun des parents fonctionnaires ou agents contractuels qui doit faire face à la survenue d'une grave maladie, d'un accident ou du handicap de son enfant peut en bénéficier s'il répond à trois conditions :

- L'enfant à charge doit être âgé de moins de 20 ans,
- L'état de santé de l'enfant (maladie, handicap, ou accident) doit présenter un caractère d'une gravité nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants ; un certificat médical détaillé (différent de celui fourni à l'employeur) établi par le médecin traitant de l'enfant doit être fourni au service de contrôle médical de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui doit émettre un avis favorable,
- Le parent doit cesser ponctuellement son activité.

Les travailleurs non salariés demandeurs d'emploi indemnisés et les personnes en formation professionnelle rémunérée ont aussi un droit à l'AJPP.

POUR LES PARENTS

INDEMNISATION

Le montant de l'allocation journalière (AJPP) de base varie en fonction de la composition du foyer :

- 39,91 €/jour pour un couple
- 46,23 €/jour pour un parent isolé

A cette allocation de base peut s'ajouter un complément forfaitaire pour frais (transports, nourriture...) d'un montant de 99,52 €/mois à condition que :

- La maladie, le handicap ou l'accident occasionnent des dépenses au moins égales à 100,02 €/mois
- Les ressources du ménage ou de la personne assumant la charge de l'enfant n'excèdent pas 18 253 € (montant pour un enfant, valable jusqu'au 30 juin 2006)

L'allocation est versée par la CAF dans la limite de 22 jours par mois maximum.

Elle est non cumulable avec certaines prestations telles que l'indemnisation de congés de maternité, paternité ou adoption, l'indemnisation de congés maladie, l'allocation chômage, les avantages vieillesse ou invalidité, le complément de libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant ...

PENDANT LE CONGE

Les jours d'utilisation du congé de présence parentale sont assimilés à des jours d'activité à temps plein ; ils n'ont pas d'incidence sur la détermination des droits à avancement, promotion ou formation. Pendant le congé, l'agent reste affecté à son emploi ; il peut aussi, mais sans garantie de résultat, demander une affectation dans un emploi plus proche de son domicile.

La durée maximale du congé entre dans la constitution du droit à pension dans la limite de 6 trimestres.

DEMARCHES

La demande par écrit est adressée au responsable Ressources Humaines au moins 15 jours avant le début du congé ; elle doit être accompagnée d'un certificat médical (à renouveler si la durée du congé excède 6 mois) qui atteste de la gravité de l'état de santé de l'enfant, signale la nécessité d'une présence soutenue d'un parent et de soins contraignants et mentionne la durée prévisible pendant laquelle cette nécessité s'impose ; en cas d'urgence liée à l'état de santé de l'enfant, le congé peut débuter à la date de la demande.

L'agent doit, au moins 15 jours avant le début de chaque mois, fournir à son employeur un calendrier mensuel de ses journées de congé de présence parentale et en cas de modification, il doit l'informer au moins 48 heures à l'avance.

PRESTATION TUTELAIRE

En complément de l'AJPP, La Tutélaire verse à ses adhérents une indemnité journalière pendant le congé de présence parentale d'un montant de 7,70 €/jour.

RETRAITE ANTICIPEE DU PARENT D'ENFANT HANDICAPE

Si un parent réunit 15 ans de services, s'il a un enfant handicapé à 80% né avant le 31/12/2003 et s'il part à la retraite avant le 31/12/2006, sa pension sera calculée sur la base de 2% par an. Si la personne attend 2007 pour partir en retraite, sa pension sera calculée sur la base de 1,948% par an.

Le site de l'AFEH évolue !

Un espace est désormais réservé aux adhérents, celui-ci va vous permettre d'accéder directement à plus d'informations.

En indiquant votre numéro d'adhérent, un mot de passe vous sera attribué. A vous de le modifier par la suite.

Vous y trouverez des fiches pratiques, des informations spécifiques, des photos,....

Un espace section est également disponible, de la même manière.

Vous y trouverez des « infos réseaux » transmises « en direct », des informations spécifiques à vos départements,

des fiches pratiques, des aides à la communication (Images, présentations, etc).

Pour la partie vacances les parents auront la possibilité de trouver quelques photos (uniquement accessible avec un identifiant) réalisées lors des séjours de leurs enfants.



Avec vous, allons encore plus loin

ACCUEIL

L'AFEH

EN REGION

PRATIQUE

ESPACE ADHERENTS

ESPACE SECTIONS

Actualités

Vient de paraître

Handi-familles N°130 (trait d'union). Au sommaire: Les vacances. Le CESU retraité (ex TES retraité).U...

[Cliquez pour en savoir plus](#)

Centres de Vacances AFEH 2006

La saison 2006 des vacances AFEH arrive. Découvrez avec le lien ci dessous la présentation générale ...

[Cliquez pour en savoir plus](#)

Recevez notre newsletter

Votre mail

OK

Pourquoi adhérer ?

Soyez acteurs de votre revue :

- vous avez des questions à poser
- vous voulez qu'un sujet soit abordé
- vous voulez apporter votre témoignage
- vous voulez enrichir le site



N'hésitez pas à nous contacter au siège : 01-42-37-57-37

à nous écrire :

courrier : 32 rue Auguste Mounié 92160 Antony ou afeh@wanadoo.fr